



L'esprit d'équipe...

Action concernée : « Acteurs Dedans-Dehors », : **Axe : «Accès aux soins ».**

Investigateur-coordonateur du projet : Madame Guéda Gadio, Docteur en sociologie et diplômée en criminologie.

Collaborateurs du projet Kairos : Guéda Gadio (Réseau-Kikiwi), Florence Huber (Praticien hospitalier), Bertrand Laplaza (Directeur du SPIP).

Membres du Copil de cette action : le SPIP, le Réseau-Kikiwi, le Comede, l'UCSA.

Gestionnaire du projet : Le Réseau-Kikiwi.

Date : 09 mars 2018

Etaient présents :

M. Eugène Roy-Lareinty, CGSS ; Mme Emilie Roussos, AKATIJ Saint-Laurent-du-Maroni ; Mme Francisca Depina, AKATIJ, Kourou ; M. Bertrand Laplaza, SPIP ; Mme Guéda Gadio, (Réseau-Kikiwi) ; Mme Agathe Pastré, UCSA ; Mme Florence Huber, CHAR ; M. Edouard Hallet, COREVIH ; Mme Fanny Gras, COMEDE ; M. Vincent Brotons Dias, Médecins du Monde.

Etaient excusés,

M. Lacapère, ARS ; Mme Konate, chef de détention ; Mme Claire Boceno, CHAR ; Mme Assard, CHAR ; Mme Jeanneau, Akati'j ; Mme Rhodes, IDSanté.

Afin de favoriser l'échange et la mutualisation des connaissances, ce copil réunira un groupe interdisciplinaire et dynamique d'acteurs de Guyane. Cette mise en relation devrait permettre de croiser les regards et donc d'apporter des solutions qui répondraient aux besoins et attentes de tous.

Il a été prévu que les réunions des différentes commissions aient un ordre du jour commun :

- **Recensement des difficultés rencontrées.**
- **Définir les objectifs opérationnels du groupe de travail.**

A l'issue des quatre rencontres, une restitution aura lieu devant l'ensemble des acteurs constituant les groupes. Cette rencontre permettra de définir le rythme des réunions des commissions à venir et cela, dans le respect des envies exprimées par les participants.

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de la rencontre portant sur **l'accès aux soins** au centre pénitentiaire de Remire-Montjoly.

I. Recensement des difficultés rencontrées.

| Aspects positifs | Aspects négatifs | Quelques pistes proposées |
|---|--|---|
| <p>-Trois médecins (dont 2 ETP) travaillent à l'UCSA.</p> <p>-1 ETP dentiste et 1 ETP assistante.</p> <p>- L'UCSA propose un bilan de dépistage à tous les nouveaux détenus à leur entrée (VIH, hépatites B et C, syphilis et HTLV).</p> <p>- La vaccination VHB est proposée systématiquement après le bilan.</p> <p>La population carcérale étant très jeune en Guyane, il y a peu de problème de santé.</p> <p>- Pour les autres examens, l'UCSA suit les recommandations nationales (ex. dépistage cancer colorectal après 50 ans).</p> <p>Eu égard à la faible prévalence du VHC en Guyane, il est très rare de rencontrer des porteurs de VHC en détention. Il y eut un seul cas et cela, il y a 3 ans. Les médecins de l'UCSA n'ont pas eu l'occasion de proposer le traitement du fait de complications médicales survenues sur le patient. Néanmoins, le protocole et l'accord pharmacien avaient été acceptés.</p> <p>- L'accès aux soins est relativement correct au centre pénitentiaire de Guyane dans la mesure où chaque détenu est soigné.</p> <p>- Le délai d'attente d'une demande de consultation varie entre 24 h et 48 h après la demande d'un détenu.</p> | <p>-Une part importante des personnes incarcérées ne sont pas francophones ou sont illettrées.</p> <p>- Le cabinet dentaire est désuet.</p> <p>-L'USCA de Guyane n'est pas conforme aux recommandations préconisées dans le rapport des UCSA.</p> <p>- Il n'y a pas d'informatisation et donc pas de dossier patient unique (le CHAR ne fournit pas les outils) entre l'UFPI et l'UCSA ; la communication entre les services n'est pas évidente, pas de coordination sur un même dossier.</p> <p>- Sauf antécédent mentionné par la personne, aucun autre examen n'est proposé (pas pour le gonocoque ni la chlamydia).</p> <p>-l'ouverture de droit à la sécurité sociale n'est pas effectué constamment.</p> <p>La garantie du secret médical questionne : les courriers des détenus de demande de rdv devraient être mis dans des boites aux lettres disposées dans chaque quartier et ouverts seulement par du personnel médical. Or en Guyane, les courriers sont donnés sans enveloppe au surveillant. Cette situation qui ne permet pas le respect du secret médical n'est pas sans conséquences. De ce fait, soit le détenu n'indique pas le motif « réel » de la demande, soit il indique une raison autre. Ainsi, l'UCSA rencontre des difficultés à hiérarchiser l'urgence des demandes de rendez-vous médical.</p> | <p>Se diriger vers le service d'interprétariat à distance.</p> <p>Pour améliorer la transmission des courriers de demande de consultation, il est proposé de créer un outil. Celui-ci indiquerait l'échelle de douleur et un symbole du corps humain pour localiser la douleur.</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>- Pour la rédaction des courriers de demande de rendez-vous à l'UCSA, des co-détenus lettrés (auxi-écrivains) aident à la rédaction en français.</p> <p>-L'UFPI dispose de deux interprètes (interprétariat possible en portugais, en hollandais et en anglais).</p> <p>- Un suivi régulier est dispensé pour les personnes ayant une pathologie chronique.</p> <p>-Si un problème aigu survient, le détenu est envoyé aux urgences. Il est pris en charge par le CHAR et cela même si les droits n'ont pas été ouverts ou si sa situation administrative n'est pas régularisée (l'état de droit est respecté).</p> <p>- En février 2018, une réunion entre la direction de l'administration pénitentiaire et l'UCSA a eu lieu pour évoquer le guide méthodologique des UCSA.</p> | <p>-Le Défenseur des Droits a effectué des recommandations sur les difficultés liées au courrier au centre pénitentiaire de Remire-Montjoly.</p> <p>Absence d'interprétariat officiel. A l'UCSA, une IDE parle couramment hollandais et anglais ; il arrive que l'on demande à des détenus dans la salle d'attente de faire office d'interprète. Parfois les interprètes de l'UFPI sont mises à disposition de l'UCSA mais le fonctionnement n'est pas fluide.</p> <p>Les soins ophtalmologiques : Il n'y a plus qu'un seul ophtalmologue au CHAR. Depuis un an, aucune consultation ophtalmologique sauf urgence, n'est proposée aux détenus. Les urgences sont traitées directement au CHAR.</p> <p>Si consultation de routine il y avait, une autre complication surviendrait : comment obtenir ensuite des lunettes ? A l'époque, il y a eu une convention avec un centre optique privé qui se déplaçait à l'UCSA. Le centre optique ne vient plus depuis 5 ans, L'administration pénitentiaire a été prévenue de la situation.</p> <p>L'obtention de béquilles et orthèses (attèles) génèrent un problème : certes, elles sont remboursées en partie par la CGSS mais la pharmacie hospitalière ne les fournit pas.</p> <p>Le dispositif dentaire existe mais les détenus se plaignent de la prise en charge offerte (beaucoup d'arrachage, aucune prothèse n'est faite).</p> <p>Il y a une pénurie d'autres spécialités : le CHAR ne dispose pas de neurologue ni d'urologue, ce faisant, ces soins ne peuvent être dispensés aux détenus.</p> | <p>Solliciter une enveloppe financière pour un interprétariat par ISM pour les langues qui ne seraient pas parlées par les professionnels de santé.</p> <p>L'administration pénitentiaire et le centre hospitalier pourraient envisager de signer une convention avec un opticien qui effectuerait un examen optométrique.</p> <p>Peut-il être envisagé un conventionnement avec un prestataire privé (ABC médical par exemple) ?</p> |
|--|--|---|

| | | |
|--|--|---|
| | <p>Du côté des soins infirmiers : Même si cela concerne très peu de personnes détenues, il est à noter qu'il n'y a pas de distribution de traitements ou de soins infirmiers après 17 h30 et en week-end (après 11 h).</p> <p>Lors des échanges pendant la réunion, deux discours peuvent parfois s'opposer entre ce que certains détenus diraient à des acteurs et le constat d'autres professionnels. A titre d'exemple, certains détenus se plaignent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de devoir souvent attendre avant d'obtenir un rendez-vous médical, mais en général ils sont reçus sous 48 h ; - de ne pas accepter de TARV car est remis à la vue de tous (risque de stigmatisation). Les médecins rappellent que les traitements sont tous délivrés de la même façon : pochettes opaques, boîtes sans nom. - d'être stigmatisés PvVIH quand ils vont à un rendez-vous avec Florence Huber. | <p>Peut-il y avoir des surveillants dédiés officiellement à cette fonction ?</p> <p>Poursuivre les rencontres réunissant des acteurs aux fonctions différentes mais complémentaires afin de croiser les regards. Le volet recherche du projet Kairos s'y est attelé. Ainsi, à ce jour, l'équipe a réalisé : 120 questionnaires (en face à face) auprès de personnes détenues en 2017; puis, 18 entretiens répétés et approfondis auprès de personnes vivant avec le VIH (détenues ou ex-détenues) et 80 entretiens et questionnaires auprès d'acteurs de Guyane issus de trois environnements (institutionnel, associatif, médical). Ces données sont en cours d'analyse.</p> <p>Il faudrait se s'appuyer sur l'article 29 relatif à la consultation des personnes détenues une fois par trimestre. Cela pourrait être l'occasion de demander aux personnes placées sous main de justice d'évoquer leurs problématiques de santé et leurs appréciations vis à vis de la prise en charge qui leur est offerte.</p> |
|--|--|---|

II. Objectifs de la commission accès aux soins :

- Améliorer la confidentialité autour de l'accès aux soins (boîte aux lettres, interprétariat, carte de demandes de rdv, etc.)
- Réaliser un audit sur la qualité d'accès aux soins (interprétariat entre autres).
- Favoriser la continuité de l'accès aux soins spécifiques / divers – parcours de soins (orthèse, ophtalmo, infirmier...)
- Identifier les attentes des détenus sur la santé et la prise en charge (diagnostic participatif).

→ Les participants proposent que la commission 'accès aux soins' se réunisse toutes les 6 à 8 semaines pour avancer sur l'atteinte des différents objectifs.

Si vous avez des commentaires, suggestions ou questionnements sur le point « accès aux soins en détention, vous pouvez adresser un mail à Madame Agathe Pastré, référente de cet axe.
agathe.pastre@ch-cayenne.fr

Bien à vous

Guéda Gadio,
Chef de projet de Kairos-volet détention

gueda.gadio@kairos.gf
06.94.43.85.56